

A man with a grey beard and a woman with red hair are standing on a grassy lawn in front of a modern house with vertical wood siding and large windows. The man is wearing a grey t-shirt and blue jeans, and the woman is wearing a light green t-shirt and dark trousers. They are both smiling and looking at each other. A yellow chair is visible on a balcony in the background.

# Recommandez-nous maintenant et profitez-en!

Pour toute recommandation, recevez une remise de CHF 500 sur votre prochain décompte d'intérêts

## Recommandez-nous: cela en vaut le coup!

Vous connaissez des personnes qui souhaitent acheter une propriété?

Elles ont besoin d'un prêt hypothécaire ou doivent en renouveler un prochainement?

**Alors recommandez-nous!**

Si vous nous transmettez un nouveau client ou une nouvelle cliente hypothécaire, nous réduirons votre prochain décompte d'intérêts de **CHF 500 en guise de remerciement.**

### C'est aussi simple que ça

Le nouveau client ou la nouvelle cliente doit simplement mentionner vos nom et prénom lors de la transmission de sa demande de financement hypothécaire, et dès le décaissement effectif des fonds, vous bénéficierez de notre prime.



Pour plus d'informations et de documents,  
rendez-vous sur **AXA.ch/hypothèque**

### Conditions de participation

- La demande de refinancement doit obligatoirement être soumise électroniquement à l'[adresse hyporomandie@axa.ch](mailto:hyporomandie@axa.ch) ou par courrier postal à AXA, Centre hypothécaire, case postale 2, 1001 Lausanne, et contenir aussi les nom et prénom du ou de la bénéficiaire de la prime de recommandation.
- Le ou la bénéficiaire de la prime de recommandation doit être lui-même client ou elle-même cliente hypothécaire chez AXA.
- La prime de recommandation est offerte pour toute nouvelle souscription d'un prêt hypothécaire en cas d'acquisition ou de reprise du financement auprès d'un tiers pour une résidence principale ou un immeuble de rendement (propriété avec au moins trois logements).
- La bonification d'intérêts de CHF 500 sera déduite du prochain décompte d'intérêts hypothécaires du ou de la bénéficiaire de la prime de recommandation dans les trois mois suivant le décaissement complet du nouveau prêt hypothécaire. Un paiement en espèces est exclu.
- Les intermédiaires liés contractuellement à AXA et le personnel d'AXA sont exclus de la participation.
- L'offre est limitée en quantité et peut être arrêtée à tout moment sans préavis.
- Le recours par voie légale est exclu.